

faire voir à l'élève les transformations qu'ont subies les mots de notre langue.

M. le président résume les débats. Il voit avec plaisir que tous ceux qui se sont prononcés sur le sujet sont unanimes à reconnaître comme essentielle au bon enseignement de la langue maternelle, l'habitude que doit prendre l'instituteur de faire converser les élèves, de parler correctement et d'exiger la même chose de ceux qui lui sont confiés ; de ne jamais leur permettre de répondre par *oui* ou *non* ; leur faire construire des phrases, se servir beaucoup des leçons orales et de la lecture raisonnée pour épurer le langage des élèves et leur meubler la mémoire. C'est par ce moyen que l'instituteur parviendra à enseigner la langue d'une manière avantageuse.

M. J. T. Dorais fit ensuite lecture d'une conférence sur "*L'Education de famille*" (1).

M. U. E. Archambault attire l'attention des membres de l'Association sur un article publié dans le journal "*L'Education*," contenant un exposé des avantages qu'offre aux enfants, l'association dite : "*Adoption fraternelle*." Cette association a pour but de pourvoir aux besoins matériels et intellectuels des enfants pauvres. Il verrait avec beaucoup de plaisir une semblable association se fonder au milieu de nous.

L'étude de ce projet si important est confiée au conseil d'administration de "*L'Association des Instituteurs de Montréal et de la banlieue*."

L'honorable Surintendant de l'instruction publique félicite les conférenciers sur les sujets si pratiques qu'ils ont traités, surtout ceux qui ont pris part à la discussion du sujet si important de l'enseignement de la langue maternelle—question vitale s'il en est une.

Il prie les instituteurs de se tenir prêts à aider le gouvernement à maintenir la loi des pensions de retraite si elle venait à être attaquée. Il est de leur devoir de conserver les droits acquis.

Il annonce ensuite son intention de faire une exposition scolaire l'année prochaine. Il engage les instituteurs à s'en occuper immédiatement. Cette exposition sera suivie d'un congrès pédagogique.

Il espère pouvoir, à l'avenir, convoquer, tous les ans une assemblée des instituteurs de la province. C'est par ces réunions que les instituteurs pourront retremper leur courage pour travailler avec ardeur et uniformité au développement de l'intelligence des enfants, relever davantage le niveau de l'éducation, et faire de notre population une population chrétienne et aussi intelligente que possible.

M. le président, en quelques mots bien sentis, offre, au nom de l'Association, ses sincères remerciements à l'honorable Surintendant, pour les bonnes paroles qu'il a bien voulu adresser à l'assemblée et pour l'honneur insigne qu'il a fait aux instituteurs en assistant à cette conférence.

Il félicite et remercie les savants conférenciers pour les travaux qu'ils ont bien voulu préparer, ainsi que tous ceux qui ont contribué au succès de la conférence.

M. D. Boudrias propose, secondé par M. Boulay, que le vote pris à la dernière conférence sur l'article XIVE de la Constitution soit reconsidéré.

Après quelques explications, la motion étant mise aux voix est adoptée.

Et la séance est ajournée au 25 mai prochain, à 7.30 heures, P. M.

F. X. P. DEMERS,
Secrétaire-Archiviste.

Physique élémentaire.

(Voir *Journal de l'Instruction publique*, vol. 1, page 360.)

9^e LEÇON. — *Mobilité, Inertie.*

Qu'ai-je en main ? — Une boule en bois. — Connaissez-vous une action propre à la boule ? — La boule roule. — Je la dépose sur l'estrade : eh bien, roule-t-elle ? — Non, elle reste à la même place, c'est-à-dire qu'elle est en repos. — Pourquoi ne roule-t-elle pas ? — Parce que vous ne l'avez pas fait rouler. — Pourquoi dois-je la pousser si je veux qu'elle roule ? — Parce que la boule ne peut rouler d'elle-même — Je pousse la boule reste-t-elle encore à la même place ? Non, elle change de place. — Est-elle encore en repos ? — Non, elle est en mouvement. — Quand un corps est-il en repos, en

(1) Cette conférence sera publiée dans le *Journal de l'Instruction publique*.